VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# CANNABINOIDES DE SYNTHESE

Par Profil supprimé Postée le 06/11/2012 13:06

> Bonjour, je fais une these de docteur en pharmacie sur les cannabinoides de syntese. Je n'arrive pas a comprendre la législation, a savoir les differences entre "drogue controlé", "drogue classée comme stupéfiants", "drogue inscrit sur la convention des nations Unies de 71". Pouvez vous m'aider? merci

---

**Mise en ligne le 07/11/2012**

Bonjour,

Le terme "drogue contrôlée" ne semblant pas appartenir au champ législatif français, et compte tenu de la spécificité de votre question, nous vous invitons à contacter le webmestre du site Légifrance, que vous vous pouvez contacter à travers le lien ci-dessous. Vous pouvez à travers leur section de contact poser une question relative au droit français, européen, ou encore international.

http://faq.legifrance.gouv.fr/vous_souhaitez_ecrire.html

Cordialement.

---